L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 10 DECEMBRE 1850

Imprimé et publié par MAGNE & WEISSE. No 5 rue de Chartres.

[illegible] de l'Etat, du Conseil [illegible] de la Première [illegible] Commission [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 10 DECEMBRE.

[illegible] typographique s'est glissée hier [illegible] lignes qui précédaient notre [illegible] message du Président. Nous [illegible] parlant de ce document que c'était [illegible] sentiment national, où les questions [illegible] de l'Etat, [illegible] un patriotisme [illegible] étroitesse d'esprit ou de [illegible] ce cœur on a pu lire *couleur*. [illegible] *la Louisiane*, dont on connaît [illegible], s'est empressée, selon sa [illegible], de signaler cette substitution de [illegible]. C'est là une manière de discuter dont [illegible] l'honneur revient à la feuille du soir. Nous nous garderons de la suivre sur ce ridicule terrain, car nous avons autre chose à faire que de tenir note des coquilles dont fourmillent ses colonnes.

[illegible] hier dans nos colonnes le message du Président. Ceux qui ont parcouru avec [illegible] manifeste ont dû être frappés de la [illegible] sont empreintes les vues de M. [illegible], de sa modération, de son esprit de [illegible] et surtout de son patriotisme. C'est [illegible] que le successeur du général Taylor [illegible] appelé à se prononcer sur les questions [illegible] et la noble attitude qu'il vient de [illegible] devant le pays et devant le monde le [illegible] rang de ces citoyens illustres dont [illegible] précieusement le souvenir.

[illegible] ne dit dans son message que ce [illegible] rien de plus. Aussi, bien qu'il [illegible] sujets qui rentrent naturellement [illegible] attributions, son manifeste est-il [illegible] qui aient encore été soumis [illegible] avions raison de ne pas [illegible] avant de publier nos [illegible] la poste nous eût apporté le [illegible] message. Le sommaire que [illegible] avait transmis le télégraphe, bien qu'assez [illegible], en effet, de rendre [illegible] magistrat de l'Union.

[illegible] d'une manière si claire [illegible] moyen de se méprendre sur sa [illegible]. [illegible] en homme qui n'a [illegible] et qui veut que les moins intelligents [illegible]. Et puis, il procède avec [illegible] qu'il n'y a pas de confusion [illegible].

[illegible] avoir rappelé dans quelques lignes [illegible] de son prédécesseur, il passe [illegible] aux affaires publiques dont la [illegible] est confiée. Il rappelle la sagesse [illegible] posée par les premiers présidents [illegible] que la politique extérieure [illegible] consiste à ne pas s'immiscer [illegible] affaires des autres nations. Il passe [illegible] administration intérieure de l'Union [illegible] se laissera toujours guider dans [illegible] la Constitution d'abord, et ensuite, [illegible] questions douteuses, par les [illegible] Cour Suprême et par les [illegible].

[illegible] depuis quelque temps [illegible] attaque nous offre le Nord, [illegible] par un étrange [illegible] contraire aux lois [illegible] de la Constitution [illegible].

[illegible]

[illegible] les aires en soi, M. Fillmore [illegible] peuvent être acceptées [illegible] moyen extrême que la Constitution [illegible] présidents, mais seulement [illegible] circonstances graves. Voici en quels [illegible].

[illegible] mon opinion sur [illegible] aux législation, et je [illegible] deux Chambres du Congrès [illegible] un empiétement [illegible] autres départements; ou [illegible] de nature à [illegible] effets, je n'hésiterais pas à [illegible] de les renvoyer, avec [illegible] être [illegible] sous [illegible] considération.

[illegible] des convenances et mon [illegible] la Législature ne feront un devoir [illegible] de toute tentative de contrôle ou [illegible] délibérations. — C'est vous qui [illegible] l'honneur et la responsabilité [illegible] nationale.

[illegible] ne partage pas l'opinion [illegible] premier magistrat [illegible] à son gré, et [illegible], les actes [illegible] il exprime en [illegible] de l'opposition [illegible] la Constitution ou [illegible] qui seraient de nature [illegible].

[illegible] M. Fillmore tient un [illegible] qui personne ne puisse [illegible] sur sa pensée. Il s'oppose formellement à ce que le Congrès intervienne [illegible] intérieures laissées par la Constitution [illegible] des Etats. Après cela, [illegible] encore M. Fillmore d'abolitionniste.

[illegible] des Etats-Unis est un gouvernement [illegible] doit se renfermer dans [illegible] pouvoirs expressément accordés, [illegible] être nécessaires pour [illegible] pouvoirs spécialement [illegible] doit toujours se mettre en garde [illegible] empiétement sur les droits des [illegible] objets confiés au Congrès [illegible] est souveraine. Mais à cette [illegible] attaché à la Constitution [illegible] maintien et la conti[illegible] avantages, dont le seul moyen [illegible] intervention dans les affaires [illegible] clairement par la Constitution [illegible] Etats. Et tout bon citoyen évitera [illegible] de nature à produire une [illegible] divers membres de l'Union [illegible] toute récrimination [illegible] certaines parties de [illegible] de notre système de gouvernement [illegible], et sa sûreté et sa durée y sont [illegible] que chacune de ses branches, [illegible] régulièrement dans sa sphère, [illegible] sans empiétement.

[illegible] que les citoyens doivent [illegible] allusion au [illegible] dernière session du [illegible].

[illegible] qu'autant qu'il sera [illegible] et toujours la [illegible] fidèlement exécutées [illegible] de ce devoir, qui [illegible] par la Constitution [illegible] et je m'efforcerai toujours [illegible], à mesure qu'elles [illegible] avec prudence et fermeté.

[illegible] passe ensuite à de graves questions [illegible] nous nous réservons de dire [illegible].

[illegible] a prouvé qu'il était l'homme de [illegible] ses adversaires, s'ils veulent être [illegible] conviendront que le Président est [illegible] au-dessus de leurs attaques.

[illegible] système que est un mensonge [illegible] c'est un attentat à la bonne foi, une [illegible] aux lecteurs, un crime de lèse-opinion.

[illegible] Lawrence vient de publier une [illegible] de coton de la Nouvelle-Orléans [illegible] leurs bureaux et les [illegible] nécessaires. Ce tableau [illegible] grand soin et sort des [illegible] MM. [illegible], Young & Co, éditeurs [illegible]. C'est une pensée de charité [illegible] le produit de la vente [illegible] l'Asile des Orphelins [illegible] Municipalité.

[illegible] nouvelles de la Floride [illegible] que les indiens paraissent [illegible] émigrer. Billy Bowlegs [illegible] de son bon vouloir, mais il [illegible] peu de temps afin de décider [illegible] quitter le pays. Sam Jones, au [illegible] bien déterminé à ne pas émigrer.

La Législature de la Floride s'est réunie à [illegible], lundi, le 2 courant. M. Robert [illegible], de Franklin, a été élu président du [illegible] M. Hugh Archer, de Leon, speaker [illegible] Chambre des Représentans. Le gouverneur [illegible] a transmis son message à l'Assemblée. [illegible] s'est principalement consacré à la [illegible] des questions locales. Au sujet du [illegible], le gouverneur déclare que si le [illegible] porte atteinte aux lois de conciliation [illegible] pendant la dernière session, et, entr'autres [illegible] à loi concernant l'extradition des esclaves [illegible], l'Union se trouvera virtuellement [illegible] car la Constitution aura été violée d'une manière flagrante.

SUCCESSION McDONOGH.

M. Levi Pierce, avocat des exécuteurs testamentaires de feu John McDonogh, a enregistré hier dans la Cinquième Cour de District la motion suivante, tendant à empêcher l'effet de l'ordre de séquestre obtenu par l'avocat-général. C'est samedi, 21 du courant, comme on le verra par la motion elle-même, que les plaidoiries doivent avoir lieu.

Sur motion de Levi Pierce, avocat des défendeurs, il est ordonné que l'avocat-général de l'Etat de la Louisiane soit cité à comparaître, samedi, le 21 du courant, à 10 heures du matin, afin d'exposer les raisons pour lesquelles l'ordre de séquestre lancé dans la présente affaire ne serait pas écarté par suite des motifs suivans:

1o—L'Etat de la Louisiane n'est pas légalement en Cour comme demandeur, l'avocat-général et MM. Elmore et King n'étant pas autorisés à intenter la présente action au nom de l'Etat de la Louisiane.

2o—L'ordre de séquestre a été donné illégalement et sans réflexion, parce que les *défendeurs comme exécuteurs* du testament de feu John McDonogh se trouvaient saisis légalement de la possession des biens appartenant à la dite succession, conformément aux lois de l'Etat, à l'ordre de cette Cour et à la volonté du testateur. Les dits exécuteurs testamentaires agissaient en vertu de l'ordre de cette Cour qui ordonnait un inventaire, lorsqu'ils ont du interrompre leurs travaux par suite du séquestre ci dessus mentionné.

3o—Il n'est pas vrai qu'il y ait danger de dilapidation des propriétés, et il n'a été allégué aucun fait qui justifie une pareille conclusion.

4o—D'après les faits énoncés par l'avocat-général lui-même, il est évident qu'il n'a pas le droit d'intervenir dans la succession de John McDonogh ou dans l'administration des biens laissés par ce dernier.

THEATRE D'ORLEANS — Ce soir, au théâtre d'Orléans, le *Caïd*, pour les débuts de Mlle Mélanie Bies; et *Elle est folle*, vaudeville en deux actes.

TROISIEME DISTRICT—Les derniers bulletins qui nous sont parvenus ajoutent à la majorité d'ALEXANDER PENN. Il était impossible qu'il ne fût pas élu car il n'y avait pas contre lui d'opposition organisée. La Pointe Coupée lui a donné 54 voix de majorité; Ouest-Feliciana, 36; Est-Baton-Rouge, 141; Livingston, 97.

LE TELEGRAPHE—On a beau médire du télégraphe, l'invention de M. Morse a son utilité. On ne s'en sert pas seulement pour transmettre des nouvelles tronquées et altérées; aujourd'hui, grâce au télégraphe, les navires qui s'apprêtent à quitter un port et à se hasarder sur les mers, savent si l'Océan est calme dans les latitudes vers lesquelles ils vont se diriger ou si la tempête y est déchaînée. Comme l'électricité devance le vent si rapide qu'il soit, ces avis arrivent à temps et ont sans doute prévenu plus d'un sinistre.

UN OPERA DE STRAKOSCH—Strakosch, le pianiste que nous avons souvent applaudi, vient de terminer, à New-York, un opéra qui est en répétition au théâtre d'Astor Place. La première représentation aura lieu incessamment.

TROIS ASSOCIES—Il y a deux ans, on pouvait lire à Buffalo, dans l'Etat de New-York, au-dessus de la porte d'un cabinet d'avocat, ces trois noms FILLMORE, HALL et HAVEN. MM. Fillmore, Hall et Haven s'étaient, en effet, associés pour exercer le droit et leur clientèle était nombreuse. Aujourd'hui, le cabinet est fermé et les noms ont disparu. C'est que M. Fillmore est devenu président des Etats-Unis; M. Hall, directeur-général des postes de l'Union, c'est-à-dire ministre; et M. Haven, membre du Congrès. Les trois avocats n'ont certainement pas lieu de se plaindre.

INCENDIE—La petite ville de Yazoo, dans l'Etat du Mississipi, a été, le 28 du mois dernier, le théâtre d'un grand incendie. La perte est évaluée à $125,000, dont $65,000 couverts par les assurances.

CHRONIQUE LOCALE.

PREMIERE MUNICIPALITE.—Le Conseil s'est assemblé hier soir. Un message du maire a [illegible] au Conseil des mesures prises, au nom de l'Etat de la Louisiane, par l'avocat général, pour se mettre en possession de la portion des biens légués par feu J. McDonogh à la ville de la Nouvelle-Orléans.

Le contrat pour la construction d'une Ecole dans le Second District, dont le montant s'élève à [illegible] a été adjugé à MM. [illegible] et [illegible]. M. Hagan [illegible] et Farre, en faveur. Le contrat a été annulé.

M. F. [illegible] a refusé la place de liquidateur, [illegible] M. Th. Barry Blanchard a été élu à sa place.

Le Conseil a voté une somme de $300 à M. L. Castera pour la correction des rôles d'assessment des Quatrième et Cinquième Districts Représentatifs.

ADJUDICATIONS MUNICIPALES — Le marché du Port, Troisième Municipalité, a été adjugé à M. Jacob Mehle pour la somme de $15,800 payable en [illegible] ans.

La construction d'une Ecole, au coin des rues Burgundy et Robertson, a été adjugée à M. Tredoux pour la somme de $6,750.

TROISIEME COUR DE DISTRICT.— Les affaires appelées hier devant cette Cour n'offrent aucune importance. G. F. Westbrook a été mis en jugement pour vol et [illegible] acquitté. George P. Riley, accusé d'un délit [illegible] a été également déclaré coupable.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT. — L'importante affaire de la [illegible], Lawrason & Co., contre le *San Martin*, [illegible], a été appelée aujourd'hui. [illegible] de cette [illegible] compagnie de payer l'assurance qu'avaient [illegible] sur le navire Russia, expédié pour la Californie et incendié en mer. Les assureurs prétendent que le feu a été mis avec intention.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT.—MM. John R. Grymes et Percy S. Wa[illegible] ont enregistré hier dans la Cinquième Cour de District, au nom d'une partie des Directeurs des Ecoles Publiques de la Seconde Municipalité, une motion portant qu'ayant été nommés pour un an le Conseil ne peut les destituer avant l'expiration de ce temps. Ils ont demandé une injonction qui a été accordée.

—Hier, a été appelée devant la Cinquième Cour de District l'affaire de Henry Leaumont contre Marie Ambroise Merle, Mme Mitrerud, où des témoins, ayant déposé de manière à faire croire à la Cour qu'elle s'était parjurée, le juge Buchanan a transmis immédiatement les papiers à l'avocat de district.

LA FOIRE—L'ouverture de la foire au profit de l'Asile des Orphelins de la 3me Municipalité a eu lieu hier dans la salle de bal St Louis. La foule était grande et la recette paraît avoir été bonne.

THEATRE DES VARIETES—Ce soir, au théâtre des Variétés, la comédie intitulée : *Les Tourmens d'un Célibataire*, dont le principal rôle sera joué par George Holland, un des meilleurs comiques de la scène américaine. Il y aura en outre une excellente charge et un intermède musical où figureront M. et Mme Leati ainsi que M. Reeves.

THE CAMPBELLS—Ces artistes continuent à attirer la foule. Il faut convenir aussi qu'ils justifient la vogue dont ils sont l'objet.

—Jean Genennan a été arrêté hier dans la Première Municipalité, sous l'accusation d'avoir assailli A. Castela, et tenté de tirer un coup de pistolet sur lui. L'affaire sera examinée plus tard.

Un mandat d'amener a été lancé contre un nommé H. Steward, accusé d'avoir assailli sa femme et de l'avoir battue dans plusieurs circonstances.

—Un nommé Deblanyer a été accusé hier devant le recorder Genois d'avoir volé un poulet à son voisin.

—Le coroner a tenu hier une enquête sur le corps d'une femme nommée Catherine Casey, morte au corps de garde de la Seconde Municipalité des suites d'ivresse. Verdict, mort causée par intempérance.

Jules Delarue, accusé d'avoir blessé d'un coup de feu un nommé Bill Williams, a été, sur sa demande, renvoyé devant la Première Cour de District par le recorder Caldwell. Le blessé, que l'on avait dit *mort*, vit encore et l'on espère le sauver.

—Michael Lyons a été envoyé devant la Première Cour de District par le recorder Caldwell, sous l'accusation d'avoir volé quelques articles du magasin de J. Gallagher.

—Peter Quinn, accusé d'avoir frappé Hamilton, d'un coup de poignard, sera examiné aujourd'hui, par le recorder Caldwell.—R. Seignor accusé d'avoir poignardé J. Sullivan, a été envoyé en prison. Ann Deany, accusée d'avoir volé $60 piastres à M. Murphy sera examinée vendredi.—F. Williams, accusé d'avoir volé une malle à C. Slate, sera examiné jeudi.

Des Attakapas à la Nlle-Orléans par la Poste.

Pauvre soldat d'où reviens-tu
Un pied chaussé et l'autre nu?

Je reviens, non pas de la lune, attendu que je ne m'étais pas rendu jusque là, j'arrive tout simplement des Attakapas, par la poste. C'est revenir d'un pays bien connu par un moyen bien vulgaire, direz-vous sans doute? Cela est très vrai, mais je prétends être, avant tout, narrateur véridique, et je ne reviens s'il baladé, dans mes récits, que des endroits où je suis allé. Je regrette toutefois de ne pas avoir visité des lieux moins explorés, à l'aide d'un procédé plus nouveau, mais, tel qu'il est, mon voyage a son côté romantique et peut servir d'enseignement aux voyageurs presses.

D'abord, savez-vous ce que c'est que la poste aux Attakapas? Je vous fais cette question parce que j'ai appris à mes dépens que les mots semblables n'étaient pas toujours synonimes. Vous l'ignorez? Tant mieux pour vous. Voilà la chose.

La poste des Attakapas à la Nouvelle-Orléans se fait, par terre, au moyen d'une caisse, montée sur quatre roues, nommée voiture, et par eau, à l'aide de quelques planches, clouées ensemble, portant le nom d'esquif. Les véhicules sont ornés de deux bancs sans dossiers et d'une couverture de toile cirée; le tout est tiré par des chevaux poussifs et conduit par des postillons bavards ou taciturnes. On prend cet agréable transport, n'importe où, depuis les Opelousas jusqu'à Pattersonville. Moi, je l'ai pris à Jeanneret.

C'était le 2 décembre; huit heures venaient de sonner. La pluie tombait, le vent soufflait, le postillon grelottait, le cheval pensait, les voyageurs criaient et je maudissais ma destinée. Je m'embarquai. Diable de langue française! on ne sait comment s'y prendre pour être bref. Je m'embarquai, signifie ici que je montai en voiture.

—Allons donc, postillon, dit un gros individu placé près de moi, en route.

—Hu Charley, fit le conducteur, en appuyant sa recommandation d'un coup de fouet. Char ey pensait toujours. Hu donc vilaine rosse! reprit l'automédon en colère. Charley hausse la queue, baisse la tête, ne répond pas, mais n'avance pas davantage. Ici l'homme s'emporte comme une bête, le cheval résiste comme un homme entêté; l'un frappe, l'autre rue, la voiture tombe dans un fossé, et je me trouve à califourchon sur les épaules de mon voisin.

—Voilà pourtant l'image de la vie, m'écriai-je en me cramponnant à ce que je trouvai sous la main, c'est un naufrage continuel.

—Dites donc, monsieur, fit une voix partant d'entre mes jambes, si vous descendiez d'abord, je vous écouterai philosopher ensuite plus à l'aise.

Cette demande me prouvant que l'individu sous moi n'était pas une bête de monture ordinaire, je me hâtai de prendre pied sur le plancher du carrosse. A ce moment Charley rappelé au sentiment de son devoir par une célèbre volée de coups de fouet, se replia sur lui-même, fit un vigoureux effort, ramena la voiture sur le chemin, puis se mit à marcher avec toute la vitesse de la majesté offensée.

—Ma foi vive les voyages! exclama mon voisin remis de la secousse, je ne connais rien de plus propre à former la jeunesse.

—Et à déformer les chapeaux, répliquai-je, en lui rendant le sien réduit à l'état de galette.

—Système des compensations, reprit mon interlocuteur d'un air piteux, je trouve un philosophe et je perds un couvre-chef.

La glace était rompue, la conversation s'anima. Charley se hâtait lentement.

—Puis je vous demander où vous allez ainsi, fit mon voisin?

—A la Nouvelle Orléans, répondis-je.

—A la Nouvelle Orléans? par la poste, avec un temps pareil? Vous n'y pensez pas.

—Au contraire et je voudrai bien voir Charley se pénétrer de mon impatience et la seconder en trottant un peu.

—Mais malheureux, vous allez naufrager dans les lacs ou vous faire assassiner dans les bois.

—Vous dites? m'écriai-je, légèrement ému par la perspective.

—Je dis, poursuivit mon voisin en s'engloutissant dans son vaste manteau, je dis que la nuit est noire, que la tempête souffle, que les lacs sont déserts et morts, que la pirogue est étroite, que le patron sera ivre et qu'à votre place je resterai.

—Vous resteriez? fis-je, en cherchant à découvrir les traits de mon voisin, pour m'assurer si j'avais affaire à un mystificateur.

—Je resterai.

—Je me mis à réfléchir, mon voisin à dormir, Charley avait pris le trot. A dix heures, nous étions à Charenton, à minuit, nous arrivions à Franklin. C'était le terme du voyage de mon compagnon, il me quitta en m'engageant à ne pas partir. Je le remerciai, en lui disant adieu, et continuai mon chemin. A trois heures du matin nous étions rendus à Pattersonville et j'attendais sur le rivage du Bayou Teche que le bateau vînt me prendre. Peu après un bruit de rames se fit entendre, un esquif aborda à mes pieds deux hommes en descendirent.

—Sommes-nous prêts? demandai-je.

—L'un des deux bateliers répondit par un sourd grognement, se pencha vers la terre, ramassa un objet informe, le porta à ses lèvres, l'y tint suspendu une minute et le passa à son camarade en toussant à se déchirer la poitrine.

—Vous prenez-là une tisane peu convenable à votre rhume, mon bon ami, fis-je de ma voix la plus caressante.

—Mon buveur me jeta un regard farouche, sans me répondre.

—Pare à embarquer et partons, fit l'autre marinier d'un ton bourru.

—Si nous attendions le jour? répliquai-je, en me rappelant les avis de mon ex-compagnon de voiture.

—Attendez si cela vous plaît, la poste est en retard et nous partons. Il prit ses rames.

—J'hésitai. A ce moment j'aurais payé bien cher une arme quelconque.

—Venez vous, oui ou non? demanda celui qui semblait être le patron.

Je regardai autour de moi sans répondre, cherchant à découvrir un caillou ou un bâton, mais il n'y avait qu'un arbre mort renversé sur la rive.

—Pousse au large, fit le patron impatienté, et laisse ce Monsieur à ses réflexions.

—Une minute m'écriai-je, le temps de prendre des cigares dans ma malle et je vous suis. Une pensée lumineuse venait de traverser mon esprit. Je n'avais pas d'armes, mais je venais de me rappeler que je possédais une flûte. Parbleu, pensai-je, je savais bien, que tôt ou tard, la musique me servirait à quelque chose.

N'allez pas croire que m'inspirant du souvenir d'Orphée j'eusse la prétention de charmer mes bateliers! Loin de là. Pour le moment mes intentions étaient moins pacifiques; il s'agissait tout bonnement de convertir ma flûte en une bonne paire de pistolets. A l'aide de la nuit, la chose était facile.

D'un tour de main je démontai l'instrument, et glissant deux de ses corps dans les poches de mon paletot je pris place dans l'embarcation prêt à affronter tous les périls.

Nous partîmes.

—Quel temps affreux, dis je, pour engager la conversation.

—Il est de fait qu'il faut être bien pressé d'arriver pour se mettre en route par un temps pareil, fit le patron de la barque.

—Pensez-vous qu'il y ait quelque danger à traverser les lacs avec un aussi frêle esquif? repliquai-je.

—Je ne le pense pas.

—Et n'avons nous à redouter d'autres périls que ceux du mauvais temps?

—Je n'en connais pas d'autres.

—J'ai cependant entendu parler d'un malheureux voyageur, qui s'était embarqué sur cette rive et qui n'est jamais arrivé sur l'autre.

—C'est possible, mais j'ignore cette histoire. Il y a peu de temps que je suis employé ici. Est-ce que vous redouteriez quelque chose?

—Moi? Allons donc et d'ailleurs qu'ai-je à craindre en compagnie de braves gens comme vous? Je dois cependant avouer que ma confiance illimitée repose aussi un peu sur deux petits instruments qui ne me quittent jamais en voyage, et qui en cas de besoin feraient libéralement leur devoir.

A ces mots, je sortis de ma poche l'un des morceaux de la flûte que j'y avais placé et frappant deux fois de suite sur la clé. La clé en retombant rendit un petit bruit sec, parfaitement semblable à celui produit par le chien d'une arme à feu.

—Ce sont des compagnons de voyage dont je suis parfaitement sûr, dis-je.

—J'espère que vous ne vous trouverez jamais dans la nécessité d'en faire usage, reprit le patron; cependant il est prudent d'avoir à son service un moyen de défense.

Je ne répliquai pas; mon but était atteint. Mes hommes me croyaient armé et cette conviction était suffisante pour leur faire abandonner leurs mauvaises intentions s'ils en avaient eu. Parfaitement rassuré de ce côté, je cherchai à m'abriter le mieux possible contre la pluie qui tombait par torrents.

L'esquif poussé par quatre bras vigoureux semblait voler en descendant le bayou, et les grands arbres que nous laissions derrière nous, sur les deux rives, m'apparaissaient dans l'obscurité, comme des génies endormis, chargés de la garde des eaux du Têche.

Nous eûmes bientôt franchi la distance qui sépare la Baie Berwick de Pattersonville, et avant que le jour fut venu nous entrions dans le lac Plat. Ici le vent devenant plus favorable, mes matelots déposèrent leurs rames, déployèrent la voile, et leurs apprêts terminés se mirent à fumer silencieusement le Havane que je leur avais donné.

Peu à peu l'horizon s'éclaircit, une bande rougeâtre apparut vers l'Orient, le brouillard s'éleva audessus des eaux, monta lentement le long des arbres de la rive, se balança un instant sur leurs cimes et se perdit enfin dans les nuages du ciel. Le vent et la pluie avaient cessé et la nature calmée semblait se recueillir dans le repos, pour saluer le soleil qui se levait dans toute sa majesté.

Je contemplai avec enthousiasme le spectacle féerique de cette conquête du jour sur la nuit et me prosternai humblement devant le machiniste immortel, qui déroulait ces merveilles à mes yeux. Puis tout disparut. Le ciel un instant vêtu de pourpre et d'or se recouvrit d'un voile funèbre et la tempête éleva de nouveau sa voix puissante.

Notre esquif surpris se pencha sur les flots comme une baigneuse incertaine, puis poussé par une rafale de vent s'y traça un rapide passage en laissant derrière lui un long sillon d'écume.

Nous traversâmes ainsi le lac Palourde et le lac Jonc; à midi nous entrions dans le lac Verret.

La tempête hurlait avec furie; bientôt notre voile fut emportée et nous nous aperçûmes avec terreur que notre esquif faisait de l'eau.

—Attrape à pomper, cria le patron.

Le second matelot sembla chercher quelque chose.

—Où est donc la calebasse? Je ne la trouve pas.

—Que l'arc-en-ciel te serve de cravate, animal! tu auras oublié de la mettre à bord.

Je ne savais trop quel pouvait être l'usage d'une calebasse, mais je commençai à considérer notre situation avec quelque crainte. Nous étions à trois ou quatre milles de terre et l'eau me montait déjà au-dessus des chevilles des pieds. Les deux matelots se mirent à vider l'esquif en puisant l'eau dans le creux de leurs mains.

Je demandai s'ils n'avaient pas un vase quelconque, et j'appris qu'ils se servaient ordinairement d'une calebasse, mais que par une fatalité inconcevable, elle avait été oubliée à terre.

L'eau montait, l'esquif s'enfonçait, le vent redoublait.

Voici une position fâcheuse, pensai-je, d'autant plus que je ne sais pas nager. Je me pris à réfléchir plus que jamais.

Le second matelot reprit les rames pour; maintenir l'esquif.

—Aidez-moi, Monsieur, dit le patron, il y a danger de mort.

J'obéis. Soudain, en regardant à mes pieds, une pensée me frappe.

—Voilà la calebasse!

—Où cela? firent les matelots.

—Ici, dis-je, en arrachant violemment mes bottes des tibias qu'elles ornaient. J'en passai une au patron, et lui donnant l'exemple, je pris l'autre par la tige et me mis à vider l'esquif. Mon invention me valut une mention honorable et bientôt je fus seul chargé de la direction de ma nouvelle pompe.

Une heure plus tard, nous avions atteint l'autre rive. Notre traversée était finie et je quittai mes deux honnêtes matelots en jurant de ne plus croire aux pronostics des trembleurs.

Le même soir j'arrivai à Donaldsonville par la poste-charrette, et le lendemain le steamboat *St James* me débarquait à la Nouvelle-Orléans.

C'est ainsi, lecteur bienveillant, que s'est terminée ma dernière odyssée; puisse-t-elle t'avoir plus amusé que celui qui en fut le héros.

E. D.

FEUILLETON.

LA COLOMBE,
PAR ALEXANDRE DUMAS.

DIX NEUVIÈME LETTRE.

Six heures du matin, aussitôt votre lettre lue.

Dieu a détourné un instant ses yeux de nous, et pendant cet instant, l'ange du mal a passé au-dessus de nos têtes et nous a touchés.

Ecoutez à votre tour.

Vous savez quels étaient mes engagemens avec mon frère Gaston. D'ailleurs, en agissant pour l'un, je croyais agir pour l'autre. Le ministre me paraissait peser plus encore sur le roi que sur nous tous.

Une pareille oppression était intolérable pour des fils de France, et à chaque instant le cardinal forçait la volonté du roi, disposant de son sceau sans le consulter, de ses armes malgré lui. Il dépensait six fois plus en un jour dans sa maison que tous les fils de Henri IV, y compris celui qui était sur le trône, ne faisaient dans les leurs. Et tandis qu'à lui seul il avait englouti plus de deux cents millions, un tiers à peine des habitans de la France mangeait du pain ordinaire; l'autre tiers ne vivait que de pain d'avoine, et le dernier tiers, pareil à un troupeau d'animaux immondes, ne se substantait que de glands.

Il avait à lui dans le royaume autant de places et de forteresses que le roi. Il avait Brouage, Oleron, Rhé, la Rochelle, Saumur, Angers, Brest, Amboise, le Havre, Pont-de-l'Arche et Pontoise, en sorte qu'il venait jusqu'aux portes de Paris. Il était maître de la province et de la citadelle de Verdun. Outre les troupes employées dans ces places, dans ces forteresses, dans ces citadelles, il avait une armée de mer. Il sortait avec des gardes. Il tenait toutes les clefs de la France dans ses mains. La France entière se réunissant contre lui, n'était pas capable de lever une armée assez forte pour l'opposer à la sienne. Les prisons étaient devenues des sépulcres destinés à ensevelir les vrais serviteurs du roi, et le crime de lèse-majesté n'était plus d'attenter contre le roi ou contre son Etat, mais de n'avoir pas un zèle et une obéissance aveugles pour toutes les volontés et les desseins de son ministre.

Voilà ce que je devais vous dire, d'abord et avant tout, car ce que je vous dis-là, c'est mon excuse de vous avoir quittée et d'avoir pris le parti de celui qui plus tard nous devait tous renier, vivans ou morts.

Ce fut le procès et l'exécution du vieux maréchal de Marillac qui décida tout. J'étais en correspondance avec mon frère Gaston et avec la reine Marie de Médicis, qui avait toujours été parfaite pour moi. Je résolus de joindre ma fortune à la leur.

Vous rappelez-vous ma tristesse à cette époque? vous rappelez-vous mon émotion, le trouble de ma voix allant jusqu'aux sanglots, quand je vous disais que mon avenir était plus incertain que celui de la feuille naissante sur l'arbre au pied duquel nous étions assis, et quand je vous demandai trois mois, avant de faire de vous ma femme, tout en vous disant que le jour le plus heureux de ma vie serait celui où je deviendrais votre époux?

En effet, dès ce moment-là, je savais tous les projets de mon frère Gaston, et j'étais l'intermédiaire entre lui et le pauvre Montmorency.

Vous me dites de n'omettre aucun détail. Oh! j'ai trop besoin de me justifier à vos yeux pour rien omettre ou rien oublier.

Nous devions avoir pour nous les Espagnols et les Napolitains. Les Napolitains, au moment où Montmorency se déclara, parurent en effet sur la côte de Narbonne, mais ils n'osèrent débarquer. Quant aux Espagnols, ils vinrent de leur côté jusqu'à Urgel, mais ils ne passèrent pas la frontière.

Vous vîtes l'insurrection grandir tout autour de vous, vous entendîtes les cris de révolte de Bagnols, de Lunel, de Beaucaire et d'Alais. Je vous montrai un matin, et cela le cœur serré, car je sentais que c'était notre séparation, je vous montrai un matin un manifeste dans lequel mon frère Gaston prenait le titre de lieutenant général du royaume. Peu de temps après, vous apprîtes que votre père, ayant reçu l'ordre de se rendre à Paris, vous apprîtes qu'il était rentré en France avec 1,900 chevaux, qu'il avait brûlé le faubourg de Saint-Nicolas de Dijon et les maisons des membres du parlement qui avaient jugé Marillac.

Un jour, à mon tour, je reçus une lettre. Mon frère m'écrivait d'Albi et me sommait de tenir ma parole.

Ce jour fut celui où je pris congé de vous, le 14 août 1632, date fatale, restée profondément et d'une manière aussi sombre empreinte dans mon cœur que dans le vôtre.

Oh! tous ces détails de ce départ sont bien vrais. La peinture de cette nuit est bien fidèle. Seulement je vous vis, moi, plus longtemps que vous ne pûtes me voir. Vous étiez sur le balcon de votre chambre, éclairée derrière vous, tandis que moi je m'enfonçais dans un horizon toujours plus sombre.

Cependant il vint un moment où la route tourna et où je cessai de vous voir.

En ce moment j'arrêtai mon cheval, je me demandai s'il ne valait pas mieux pour moi oublier toutes les promesses faites, tous les engagemens pris,—sacrifier l'honneur à l'amour et retourner près de vous.

Votre fenêtre se referma, votre lumière s'éteignit, je crus que c'était un avertissement de Dieu de continuer mon chemin; j'enfonçai les éperons dans le ventre de mon cheval, j'enveloppai ma tête dans mon manteau et je m'élançai dans les profondeurs toujours plus obscures de l'horizon, en me criant à moi-même pour m'étourdir: En avant! en avant!

Le surlendemain j'étais à Albi, près de mon frère, qui me laissa dans cette place avec cinq cents Polonais, et marcha sur Beziers.

Le 29 août, je reçus l'ordre du maréchal-duc de venir le joindre. Je partis avec mes cinq cents hommes, et le 30 août au soir, je fis ma jonction.

La journée du 31 se passa à s'éclairer mutuellement.—Nous avions avis que M. de Schomberg marchait sur Castelnaudary. Nous y marchâmes de notre côté. Mais M. de Schomberg nous y devança, s'empara même d'une maison qui n'était qu'à dix minutes de chemin de nous et en fit un corps de garde.

Cela se passait le 1er septembre à huit heures du matin.

Le maréchal-duc apprit ce qui venait de s'accomplir; il prit cinq cents hommes, alla reconnaître l'armée du maréchal, et se trouvant à portée de cette maison, il chargea ceux qui étaient dedans, lesquels abandonnèrent aussitôt leur poste.

M. de Montmorency mit cent cinquante hommes dans cette maison et revint vers nous fort gai de ce premier succès.

Il nous trouva réunis dans la première maison du village, mon frère Gaston, M. de Rieux, M. de Chaudebonne et moi.

Alors s'avançant vers mon frère,

—Monsieur, dit-il, voici le jour où vous serez victorieux de tous vos ennemis, le jour où vous réunirez le fils avec la mère. Mais, ajouta-t-il en montrant son épée nue et ensanglantée, il faut que ce soir votre épée soit comme est la mienne ce matin, c'est-à-dire rouge jusqu'à la garde.

Mon frère n'aime pas les épées nues, et surtout les épées sanglantes; il détourna les yeux.

—Eh! monsieur, dit-il, ne perdrez-vous donc jamais l'habitude de vos rodomontades? Il y a longtemps que tout en me promettant de grandes victoires, vous ne m'avez encore donné que des espérances.

—En tout cas, dit le maréchal, et en supposant que je vous aie encore, comme vous le dites, donné que des espérances, je fais plus que ne fait pour vous le roi votre frère; car au lieu de vous donner des espérances, il vous les ôte, même celle de la vie.

—Eh! monsieur, reprit Gaston en haussant les épaules, croyez-vous que la vie de l'héritier présomptif soit jamais en jeu? Arrive qu'arrive, je suis toujours sûr de faire ma paix pour moi et trois personnes.

Le maréchal sourit amèrement, et sans plus répondre au prince, il vint à nous.

—Allons, dit-il, allons, voilà que cela commence, et notre homme saigne déjà du nez. Il parle de s'enfuir, lui troisième. Mais ce ne sera ni vous, monsieur de Moret, ni vous, monsieur de Rieux, ni moi qui, à ce compte-là, lui servirons d'escorte.

Nous répondîmes que non certainement.

—Eh bien! continua le maréchal-duc, joignez-vous donc à moi, car il faut que nous l'engagions si avant aujourd'hui, que nous le voyions enfin l'épée à la main.

En ce moment, on vint nous annoncer que l'on voyait l'armée du maréchal de Schomberg sortir d'un bois et s'avancer vers nous.

—Allons, messieurs, dit le maréchal-duc, le moment est venu, chacun à son poste.

Nous [illegible] une rivière à traverser sur un petit pont [illegible] fallait disputer le passage, [illegible] Le plan de M. de [illegible] manœuvre, de nous laisser [illegible] puis quand il avait dressé [illegible] creux où vous retrouvâtes mon pauvre [illegible].

Le poste [illegible], je pris mon poste à l'aile gauche, [illegible] placée sous mon commandement.

C'était, comme on vous l'a dit, ma première action. J'avais hâte de montrer que, quoique du même sang que Monsieur, mon sang était plus ardent que le sien. Je vis un corps de carabins [illegible] enfans perdus: je le chargeai.

J'avais particulièrement remarqué cet officier que vous [illegible] avez vu le soir du combat.

Il faisait [illegible] brave gentilhomme, calme au feu comme s'il eût été à la parade. Je piquai droit à lui et lui envoyai un coup de pistolet, qui, comme il vous l'a dit, coupa la plume de son chapeau. Il riposta. Je sentis comme un coup de poing au flanc gauche; j'y portai la main sans savoir ce que c'était, et je retirai ma main pleine de sang. Au même moment, sans douleur réelle, quelque chose comme un nuage rouge passa devant mes yeux; la terre tourna sous moi. Mon cheval fit un mouvement que je n'eus pas la force de réprimer ni de suivre. Je sentis que je glissais de ma selle. Je criai: —A moi Bourbon! et je m'évanouis en pensant à vous.

En fermant les yeux, il me sembla que j'entendais comme une mousquetade des plus vives et que je voyais un rideau de flamme se dérouler devant moi.

Sans doute mes Polonais m'emportèrent, car à partir de ce moment et jusqu'à celui où je repris mes sens, à une demi lieue de là à peu près, dans le carrosse de mon frère, je n'ai plus conscience de ce qui m'arriva.

D'épouvantables douleurs me rappelèrent à la vie. J'ouvris les yeux; je vis une grande foule se pressant avec curiosité et parlant vivement autour de mon carrosse. Je compris qu'il s'agissait de savoir où l'on me conduirait. Je me souvins que la sœur de M. de Ventadour, l'un de mes bons amis, devait être abbesse dans les environs. Je fis un effort, et, passant la tête par la portière, je donnai l'ordre de me conduire chez Mme de Ventadour.

Vous le voyez, votre admirable dévoûment vous avait parfaitement mise sur ma trace, et il n'a pas tenu à vous que vous me retrouvassiez.

La douleur m'avait tiré de mon évanouissement, la douleur m'y replongea. Je ne sais qui se chargea de mon introduction près de Mme de Ventadour; mais je me retrouvai couché sur un excellent lit, seulement j'étais dans un caveau souterrain. J'avais près de moi le médecin du couvent, et dans la ruelle quelqu'un qui, me voyant rouvrir les yeux, me dit tout bas:

—Ne dites pas qui vous êtes.

De même que vous aviez été mon dernier souvenir, vous fûtes ma première pensée. Je regardai si vous n'étiez point là quelque part. Je ne vis que des visages étrangers, au milieu desquels un homme aux manches retroussées et aux mains sanglantes. C'était le médecin qui venait de me panser.

Je refermai les yeux.

Ce fut cependant cette nuit que vous vous présentâtes à l'abbaye et que, dans la crainte qu'inspirait le cardinal, on vous répondit que l'on ne m'avait pas vu.

Ainsi, vous ignorâtes que j'existais; ainsi, j'ignorai que vous étiez venue. Nous nous étions presque touchés sans nous voir.

Je n'ai aucun sentiment de ce qui se passa pendant les quinze jours qui suivirent ma blessure. Ce n'était point une convalescence, c'était une halte à la porte du tombeau.

Enfin, la jeunesse et la force de mon tempérament l'emportèrent; je sentis une certaine fraîcheur se répandre dans mes membres alanguis et fiévreux, et à partir de ce moment le médecin déclara que j'étais sauvé.

Mais à quelle condition? que je ne parlerais pas, que je ne quitterais pas mon lit, que je ne prendrais aucune part de la vie extérieure, je ne vivrais qu'à la condition d'être un mois ou six semaines sans vivre.

C'est pendant cette période de temps que fut jugé et exécuté le maréchal-duc. Cette exécution redoubla la terreur des pauvres filles qui m'avaient donné l'hospitalité. Il n'y avait, au reste, aucun doute, et l'on apprenait mon existence, que je ne fusse traité, tout prince du sang que j'étais, comme M. de Montmorency. M. de Montmorency n'avait-il pas allié à Marie de Médicis?

Il fut donc décidé que je serais mort, et par toutes les voix intéressées à ce que l'on y crût, le bruit de ma mort se répandit.

Au bout de deux mois, je pus me lever. Jusque là j'étais resté caché dans les souterrains du couvent; l'air devenait nécessaire à ma convalescence, nous étions en novembre, mais le doux hiver du Languedoc autorisait cependant quelques sorties nocturnes. On me permit d'aller respirer la nuit dans le jardin du couvent.

Avec la pensée, avec le sentiment, je ne dirai pas avec la force, car j'étais encore d'une telle faiblesse que je ne pouvais ni descendre ni monter les escaliers, tout mon amour pour vous, engourdi par la mort, était revenu. Je ne parlais que de vous, je n'aspirais qu'à vous. Dès que je pus en écrire une plume, je demandais à vous écrire, on me disait ce que je demandais, on m'apportait un messager devant moi, mais comme le message devait révéler mon existence, que mon existence, dans la terreur de Mme de Ventadour, c'était la persécution, l'emprisonnement, la mort peut-être, le messager resta dans les environs et rentra au bout de douze ou quinze jours disant que votre père vous avait emmenée à Paris, et qu'il avait remis ma lettre à une de vos femmes qui lui avait paru la plus dévouée.

Dès lors, je fus plus tranquille, je m'en rapportais à votre amour de me faire passer une réponse prompte.

Un mois se passa dans cette attente, chaque jour qui passait portait une nouvelle atteinte à ma confiance en vous et emportait un lambeau de mon espoir.

Trois mois s'étaient déjà écoulés. Je vous lus savoir les nouvelles de ce qui pouvaient m'intéresser. Bientôt au commencement du combat que j'avais engagé, j'en ignorais l'issue. On hésitait à me donner ces nouvelles. Je menaçai de les aller chercher moi-même; alors on me dit tout, alors je sus la perte de la bataille, la fuite et la réconciliation de Gaston, lui troisième, comme il l'avait dit; la prise et la mort de M. de Montmorency; la confiscation de mes biens, la reprise de mon rang et de mes dignités.

Je reçus toutes ces nouvelles avec plus de force qu'on ne s'y attendait. Certes, la mort du pauvre maréchal fut un rude coup. Mais après la mort de M. de Marillac, ce coup nous l'avions plus d'une fois prévu avec M. de Montmorency et pour lui et pour moi. Quant à la ruine de mon rang, de mes dignités et de ma fortune, je les accueillis avec un sourire de mépris. Les hommes m'avaient été tout ce que pouvaient me donner les hommes; mais ils avaient été forcés de me laisser ce qui me venait de Dieu, votre amour.

Aussi, votre amour fut-il, à partir de ce moment, la seule espérance de ma vie. C'était l'étoile qui brillait seule au ciel de l'avenir, devenu aussi sombre que celui du passé avait été brillant.

Un messager ne vous avait pas trouvée; je résolus d'être mon propre messager. Votre réponse ne m'était point parvenue, je résolus d'aller chercher moi-même votre réponse.

Au reste, ce n'était pas chose facile de sortir du couvent. J'étais surveillé, on craignait que je ne fusse vu ou reconnu. Je ne parlai donc pas de sortir du couvent, mais de quitter la France.

Cette proposition était la plus agréable que je pusse faire à la bonne abbesse. Il fut convenu que l'on s'entendrait avec des pêcheurs, que je gagnerais Narbonne, et que là, je m'embarquerais. De l'abbaye à Narbonne, je ferais la route avec le costume ecclésiastique et dans le carrosse et avec les chevaux de l'abbesse.

D'ailleurs, tout le monde me croyait si bien mort, qu'il n'y avait pas probabilité que dans ce pays, où je venais pour la première fois, je fusse reconnu.

La bonne abbesse mit ses coffres à ma disposition, mais je la remerciai; j'avais sur moi, au moment où j'avais été blessé, deux cents louis à peu près que l'on retrouva dans ma bourse; plus, en bagues et en agrafes, pour une dizaine de mille livres de diamans.

Vous étiez riche, qu'avais-je besoin d'être riche!

ALEXANDRE DUMAS.
(A continuer.)

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

LUNDI SOIR, 9 DECEMBRE 1850.

Le marché au coton a été très calme aujourd'hui, les détenteurs aussi bien que les acheteurs attendant l'arrivée des nouvelles par l'Asia. Il en est résulté que 1000 balles seulement ont été vendues. Nous apprenons que des dépêches particulières sont parvenues en ville, annonçant une hausse de ⅛ d. sur le marché au coton de Liverpool.

Il s'est vendu aujourd'hui 400 boucauts de sucre, à des prix bien tenus. 120 barils mélasse ont été vendus 24¼ @ 24½ cts le gallon.

Le marché à la farine a été calme aujourd'hui, et il ne s'est écoulé que 1000 barils aux cours précédents. 8000 sacs maïs ont été payés à raison de 58 @ 60 c. par boisseau.

Point de changements dans les provisions. Le porc mess vaut $11 75 à 11 87½.

Le whiskey a haussé de prix, il se vend 25½ à 26 cts, le gallon rectifié.

Le taux du change n'a pas varié, et il ne s'est rien fait dans le frêt.

LISTE MARITIME,
Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPEDIES.—

Navire Quebec, Ingersoll, pr New-York.
Brick Nancy, Patterson, pr Baltimore.
Goelette John Wesley, Parsons, pr Belize Hond.
Gov Runnett, Lee, pr Apalachicola.

—ARRIVES.—

Navire Leonidas, ——, de New-York.
Josiah Bradlee, Mansfield, de Liverpool.
Falcon, Patten, de Philadelphie
Barque Cyane, Loveland, de Richmond.
Brick Donna Thereze, Danbarg, de Rio Janeiro.
Steamship Maria Burt, Emerson, de Galveston.

—STEAMBOATS.—

Buena-Vista, Lamothe, de St Louis.
Princess No 3, Holmes, de New Carthage.
Jas Hewett, Quearrier, de Memphis.
Montgomery, Estes, de Princeton.
Albatross, Wheelhouse, de Port Hudson.
Shamrock, Hart, d'Alexandrie.
Gen Taylor, Trinidad, de Donaldsonville.
Chalmette, Hopkins, de White River.
St James, Power, de Donaldsonville.

Départs des steamers de l'Atlantique.

Liverpool.	N.-York	Boston
Arctic, 20 Nov.....		
Asia, 23 Nov.....	18 Dec	
America, 30 Nov.....		25 Déc.

Foire au bénéfice des orphelins.

Les dames tiendront une foire, dans la salle de bal St-Louis pendant quelques jours, à partir du 9 courant, au bénéfice des orphelins de la troisième municipalité.

Dans cet asyle, le seul qui reçoive des garçons, sont rassemblés des enfans de tout âge, quelques uns au berceau. Leur dénuement est grand et s'adresse à la tendre sollicitude des mères de famille et des âmes charitables. 3dec

☞ Le navire INCOMA, capitaine Holm, de Boston, est en déchargement en face du poteau 28, de la Seconde Municipalité; les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises sur la Levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques. J. W. STANTON & Co,
10dec Encoignure Magasins et Lafayette.

Melle A. Mansuy,
Rue de Chartres No 60,

A l'honneur d'annoncer aux dames de la Nouvelle Orléans et de la campagne qu'elle est de retour de Paris avec un assortiment de modes qu'elle ouvrira jeudi 12 décembre.

Melle M. invite les dames de venir examiner les nouvelles marchandises qu'elle a choisies avec le plus grand soin dans les maisons les plus renommées de Paris, parmi lesquelles on trouvera les plus nouvelles modes en CHAPEAUX et en CAPOTES de soie, chapeaux de Peluches pour dames et pour enfans, manteaux, mantelets, sorties de bal, bonnets de soirées, robes de bal, coiffures en fleurs et en blondes, voilettes, dentelles, voiles de mariées, lingerie, layettes et trousseaux pour dames, bourses, sacs, bracelets et autres articles de fantaisie, qu'elle vendra aux prix les plus modérés. 10 dec—15t

Mme DUBALEN
No. 156, RUE ROYALE,

A L'HONNEUR de prévenir les dames de la Nlle-Orléans, qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages de France, un nouvel assortiment de CAPOTTES et CHAPEAUX PLUCHE et des MANTEAUX et PALETOTS en cachemir gris et des manteaux satin noir à la Naine. Tous ces objets sont bien confectionnés et à la dernière mode. Mme Dubalen prie les dames de venir visiter ses marchandises; elle leur vendra à un prix modéré.
9 dec—4

ALMANACHS POUR 1851.
Victor Hébert
149 RUE DE CHARTRES.

ALMANACH de la LOUISIANE.
do PROPHETIQUE.
do COMIQUE.
do LIEGEOIS
do de L'ILLUSTRATION, à vendre en gros et en détail. 10 dec—20f

Victor Hébert
149, RUE DE CHARTRES,

VIENT de recevoir pour le jour de l'an un joli choix de livres d'étrennes pour enfants, demoiselles, dames, &c, &c. Albums avec et sans peintures, pupitres et papeteries boites à ouvrages, nécessaires de travail et de toilette, chapelets en or, en argent, en corail, &c, &c. portefeuilles, buvard, cornets, porte monnaies, porte cigarres, jeux de patience, malles de jouets de toutes grandeurs
Livres de Prières.
Paroissiens velours, garnitures en argent et en imitation, avec peinture sur la tranche, paroissiens velours de toutes grandeurs à tous les prix, et en général tous les livres de piété, gravures pour les livres de prières. 10dec—20f

AVIS AUX CONFISEURS.
VOR. HEBERT,
149 RUE DE CHARTRES,

A REÇU par les derniers arrivages du Havre, un magnifique assortiment de cartonnage, tels que cornets à chee, rouleaux, boites de toutes formes et grandeurs, avec peintures et glaces. vaisses et paniers garnis de fleurs. Tous ces articles seront vendus à des prix très avantageux pour les acheteurs. 10dec—20f

B TATOUT & Cie,
Encoignure Toulouse et Chartres,

VIENNENT de recevoir par divers navires, un assortiment de marchandises, tel que une grande variété de jouets d'enfants, poupées, habillées en peau, boites à musique, accordéons, [illegible], boites de toilette et garniture de toute description, agrafes, Alexandre aiguilles et galon, peignes à nœuds, [illegible], couverts, fer battu, métal et mécaniques à carlets, couteaux de poche et de table, manche ivoire, cartes à jouer et papier à écrire, encre, plumes, crayons et papier à lettre, [illegible], capsules et épingles assorties, bretelles, [illegible] et autres articles. 10dec

LIVRES DE LOIS

UN Merlin Jurisprudence Universelle, en 35 volumes [illegible] à vendre par
LEOPOLD JEANNET & Co.
[illegible]

CONSERVES FRANÇAISES—En débarquement du navire Wabash, de Bordeaux
12 caisses de sardines en ½ boites et ¼ boites,
4 do cèpes à l'huile ½ boites,
1 do do do 2/3 do,
7 do petits pois ½ do,
2 do do 1/1 do,
1 do do 1/1 do,
1 do champignons ½ do,
1 do lamproys asperges, artichauts,
3 do lait doux pour voyage,
do 4 douz coulis de tomates.
A vendre par DUNTZE & IKEN,
Enc Royale et Conti.

VIN ROUGE—En débarquement du navire Wabash, de Bordeaux.
Julien vin rouge, Leoville, Chateau Lafitte, [illegible]
[illegible] vin St-Estèphe bon ordinaire
[illegible] St-Julien très bonne qualité
A vendre par DUNTZE & IKEN,
Enc Royale et Conti.

HUILE DE BALEINE—[illegible] pour la [illegible], à vendre par
J W STANTON & Co,
enc Magasins et Lafayette
10 dec

BLANC DE BALEINE—1,000 caisses de chandelles [illegible], en New Bedford, à vendre par
J W STANTON & Co,
enc Magasins et Lafayette
10 dec

REÇU par le navire Post de Brême,
[illegible] de fromage de Limbourg,
200 [illegible] de Brunswick,
[illegible] Westphalie.
[illegible] de Bohème.
A vendre par DUNTZE & IKEN,
Enc Royale et Conti

SARDINES A L'HUILE—2,000 demi boites et quarts boites sardines à l'huile de la marque bien connue de B. Guilloux, en débarquement du navire Lemuel Dyer, venant du Havre, à vendre par
AUGUSTE MOLLIE,
No. 9, rue St Louis
10 dec

HUILE DE POISSON—10 barils huile de poisson pour peintres, à vendre par
P. CUSACHS, Encoignure
Condé et St-Philippe
10 dec

NOUVELLEMENT reçu par le navire Siss[illegible] New-York—50 livres phosphore [illegible] chlorate de potasse, 25 do nitrate de strontiane, 25 do do baryte, à vendre par
P. CUSACHS, Encoignure
Condé et St-Philippe
10 dec

EN magasin et à vendre—10 estagnons essence d'anis, 4 do de canelle, 25 livres do de citron, 2 do do de bergamotte, 10 kilos extrait de jasmin, 5 do do violette, à vendre par
P. CUSACHS, Encoignure
Condé et St-Philippe

NOIX DE FUMEE, 10 barils en paquets au [illegible] à vendre par
P. CUSACHS, Encoignure
Condé et St-Philippe
10 dec

POUDRE DE SEDLITZ—10 grosses très fraiche, à vendre par
P. CUSACHS, Encoignure
Condé et St-Philippe
10 dec

CREME DE TARTRE—10 barils, à vendre par
P. CUSACHS, Encoignure
Condé et St-Philippe.
10 dec

EN débarquement du navire Wabash, de Bordeaux
32 barriques vin rouge Montferrand, à vendre par
NUMA LACOSTE,
147, rue Royale.
10 dec—6

VIN ROUGE—104 barriques en déchargement du navire Wabash, de Bordeaux, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
30 rue de la Vieille-Levée
10 nov

VIN ROUGE—100 caisses vin en déchargement du navire Wabash, de Bordeaux, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
30, rue de la Vieille Levée.
10 dec

P. LONGIS, Vieille Levée, 47—
150 barriques vin, J Durand, au Drawback.
405 do ,, ,, au Magasin
30 qt vin de Porto Rouge, J. Duraud.
60 ,, ,, Blanc
170 vin de Porto Rouge, Miguel Roig.
400 ,, ,, J. Grousset.
100 barriques de vin Bordeaux d'ordinaire,
15 do ,, do Milon Pouillac
15 do ,, do Ginouillac &
10 do Grand vin de Medoc. Valery
20 Eau-de-vie de Cognac.
10 barriques de Pechon Longueville '45-46
40 barriques vin de Bergam.
400 caisses de vin fin de diverses marques
100 do ,, ,, Brown Cantenac 1836
100 paniers de vin de Champagne supérieur.
160 do d'huile de Flagnol
600 et ¼ de boite sardine de Santair, Jean
(Finistère.
400 vin de Madère marque Gordon. 9 dec

PREMIER ARRIVAGE DE FIGUES FRAICHES ELEME—7 boucauts figues de choix en grands et petits tambours, reçus par le steamship Ohio; c'est le seul chargement reçu jusqu'à présent à vendre par I. W. L. CUSHING & Co.
No. 55, rue Commune

N. B.—Les personnes qui ont fait des achats avant l'arrivée, sont priées de venir les recevoir aujourd'hui, au débarquement du steamship.

A vendre également des figues de l'ancienne récolte, en parfait état. 9 dec

EN magasin et à vendre par le soussigné, d'importations récentes;
150 flottes de 4 à 6 onces essence de rose pure, 12 estagnons de 10 livres chaque essence de bergamotte, de limon et de citron, 30 livres soie à coudre, de Naples; 100 douzaines cravattes soie française; 5000 carreaux marbre, de 10, 12 et 14 pouces carrés; 500 mortiers en marbre; 600 caisses maccaroni et vermicelli italiens; 40 pipes vin Catalogne; 28 barriques vin rouge Brenkfort, de 1842 et très supérieur; 28 barriques vin Margaux 1845 très supérieur; 310 caisses vieux vin Chateau Belair 1842 et 1843; 245 barils vin blanc 1844; 40 caisses marasquin de Zara; 40 caisses eau verte; 50 caisses véritable absynthe Suisse; 4 caisses citrons, 90 quarts pipes cognac, des meilleures marques; 1000 paniers huile douce de Flagnol. Continuellement en mains et à vendre par DOMINIQUE LANATA,
9 dec No 9 et 10, rue Jefferson.

CHAMPAGNE—25 paniers Champagne fleur de Sillery, de Moet et Mandon; 25 paniers marque cordon rose, 25 do marque de l'ancre, à vendre en magasin, par F. JOHNS,
9 dec 5, Front Levée.

COUVERTURES—5 balles couvertures françaises de trois points, qualités supérieures, à vendre par W. P. VREDENBURGH & CO,
9 dec 29, Vieille Levée

ROUGE de Plomb et Litharge—200 barillets provenant des manufactures de Glass, dans le New-England, à vendre par W. P. VREDENBURGH & Co,
9 dec 29, Vieille Levée

WHISKEY—25 barils vieux Roanoke, à vendre par W P VREDENBURGH & CO,
9 dec 29, Vieille Levée

VIN blanc et rouge—200 barriques et barils, en débarquement du brick Carl et Emma, et du navire Wabash, de Bordeaux, à vendre par
W P. VREDENBURGH & CO,
9 dec 29, Vieille Levée

COUVERTURES de lits et draps—3 caisses couvertures de lits, en merinos, supérieures et de 10¼; 4 balles couvertures épaisses de Machinaw, 5 balles draps superfins, de couleurs assorties, venant d'arriver et à vendre par
McDOWELL, MILLS & Co,
9 dec 26, rue Gravier

AMANDES DOUCES—50 caisses amandes, 50 demi caisses de do, à vendre par
BERNARD TURPIN,
9 dec 29, Vieille Levée

JOUETS D'ENFANS—35 caisses jouets d'enfans d'Allemagne reçues par le navire Lemuel Dyer, venant du Havre et à vendre par
BERNARD TURPIN,
9 dec No 29, Vieille Levée.

CITRONS DE GENES—245 caisses citrons de Gênes, reçus par le brick Dedalo, et à vendre par BERNARD TURPIN,
9 dec No 29, Vieille Levée

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE PONTCHARTRAIN,
Nouvelle Orléans 9 décembre 1850.

UNE assemblée des actionnaires de cette compagnie aura lieu lundi sixième jour de janvier 1851, au bureau No 28, rue de la Victoire, entre 9 heures du matin et 2 de l'après midi.

Dans ce temps et au même lieu, il sera tenu une élection de sept directeurs pour servir durant l'année courante. J. NEVILLE,
9dec—☞ Secrétaire

COMPAGNIE DU GAZ.
Nouvelle-Orléans, le 6 décembre 1850.

L'ELECTION annuelle des directeurs de cette institution aura lieu au bureau de la Compagnie, lundi 6 janvier 1851, de 10 heures du matin à 2 heures P M. P. N. WOOD,
7 déc—30 Trésorier.

FRUITS A L'EAU DE VIE—100 caisses assortis, à vendre par O VALETON & Co,
10 dec 25 rue Tchoupitoulas

FRUITS AU JUS—50 caisses assorties, Teysonneau, 20 caisses cerises, à vendre par
O. VALETON & CO.,
10 déc 25, rue Tchoupitoulas

VIN DE CHAMPAGNE—200 paniers, lion couronné, 600 do croix rouge, en déchargement des navires Medomack et Lemuel Dyer, du Havre, à vendre par O. VALETON & Co,
10 déc 25, rue Tchoupitoulas

DIVERS—800 caisses pétards, 1,500 caisses raisins en boites et demi boites, 300 barillets raisins, 40 caisses prunes sèches en paniers, 7,000 boîtes, demi et quarts sardines, 800 boîtes demi boites pois, 40 caisses fromage de Gruyère, 250 douzaines homards, 85 barriques porter de Londres et Ale pale, à vendre en magasin par
O. VALETON & CO,
10déc 25 rue Tchoupitoulas

EN débarquement du brick New-World, de Malaga
500 demi caisses raisins par couches;
300 quarts do do do
306 demi do do muscat en grappes;
564 quarts do do do do.
A vendre par
DUFOUR, WILLIAMSON & Co,
1 dec 35, rue Natchez

VINS D'ESPAGNE—50 quarts barriques vin de Catalogne, 50 quarts vins des Montagnes à vendre par
DUFOUR, WILLIAMSON & Co.
10déc 35, rue Natchez

D. GAST,

Doreur, Galvaniseur et Bronzeur sur tous métaux, tels que: Pendules, Candelabres, Garnitures de cheminée, &c, &c.

A L'HONNEUR de prévenir le public, qu'il vient d'ouvrir son atelier rue Royale, 149, où il se chargera de l'exécution de tous travaux concernant son état.

Une longue pratique et un travail continu, dans les premières maisons de Paris, le mettent à même de pouvoir garantir la solidité et la beauté des ouvrages qui lui seront confiés.

Il sollicite et espère obtenir le bienveillant patronage des habitants de cette ville. 7déc—1m

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Dr ALPUENTE a transporté son domicile au 251, rue Bourgogne, entre Dumaine et St-Philippe 4dec—1m

CLASSES DE SOLFEGE.

M. ELIE, premier violon du Théâtre d'Orléans, vient d'ouvrir ses classes de solfège. Elles sont tenues, les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine.
De 4½ heures à 5½ pour les demoiselles.
De 5½ heures à 6½ pour les garçons.
Le cours est fait d'après la méthode de B. Wilhem. Prix, trois piastres par élève.
4déc—3m No. 305, rue Dauphine

JULES BOISSE & PINAUD.
Successeurs de L. Chabbal,
COIFFEURS,

ONT transporté le magasin et salon au No 182 rue de Chartres, maison Pontalba.

Ils tiennent constamment en vente
PARFUMERIE fine et d'importation de Paris.
BROSSERIE, tabletterie et peignes de toutes genres.
ARTICLES DE TOILETTE—Chemises de peau doublées [illegible], cravattes, [illegible]
GANTS JOUVIN, [illegible]
FABRIQUE de perruques, toupets, nattes, bandeaux et frisettes.
SALON pour la taille et la coupe des cheveux.
M. Jules se charge de donner aux domestiques des leçons de coiffure. 4dec

Jouets d'enfans.

A VENDRE sans réserve, jeudi, 5 courant, cinq caisses jouets assortis, par
FERNANDEZ & WHITING,
4 dec encoignure St Louis et Chartres

Graines de jardinage et fèves.

LE soussigné vient de recevoir par la barque Lyman, de Londres, un grand lot de fèves pour planter, consistant en fèves Washington, Lima, [illegible], Charleston hâtives, dent de cheval, [illegible] fèves, [illegible] impériales, &c.

Aussi—Par la barque Nestor, de [illegible], un grand lot de graines, [illegible] [illegible] de St Malo [illegible] Philadelphie.

Les acheteurs vendant aux mêmes prix [illegible] trouveront les graines par paquets de cent [illegible], [illegible] en variétés, aux prix de $3, 4, 5, 10 et 20 chaque.

Il vient de recevoir par les derniers arrivages, un joli lot de plants de fleurs bulbeuses.
D MAUPAY,
9 dec 67, rue Gravier, près Camp

EGARE—Samedi, 7 décembre, une JUMENT baie à crinière noire est partie de chez moi, rue Union, No. 36, entre les rues Craps et Amour, et l'on pense qu'elle est cachée quelque part dans les faubourgs de la ville. Sa robe est brune, ses crins et sa queue sont noirs et elle porte des deux côtés l'espagnole neuve, une vieille bride et une selle. La personne qui la reconduira chez moi, ou qui fournira des informations pouvant la faire retrouver, recevra une récompense libérale. ALEMAN.
4 dec Bureau de la Patria, au passage

A LOUER—Une belle MAISON en briques et à étage, sise rue de la Douane. Possession sera donnée immédiatement. S'adresser à ALEX. BONNEVAL,
Passage de la Bourse, entre
Bienville et Douane
5dec—30f

A LOUER—Possession pouvant être conférée immédiatement—Trois MAGASINS en briques, à deux étages, rue Poydras, entre St Charles et Carondelet, avec entrepôts et cuisines dans la cour.

Le beau MAGASIN, en briques et à trois étages, rue du Camp, No. 72, entre Gravier et Natchez.

Deux MAGASINS en briques et à deux étages, rue Front Levée, entre Hôpital et Quartier, Nos. 22 et 23.

Un MAGASIN en briques et à deux étages, rue Gaudin, entre Hôpital et Quartier. S'adresser à ALEX BONNEVAL,
Passage de la Bourse, entre
Douane et Bienville
5dec—30f

A LOUER, avec ou sans bail—Le café qui fait l'encoignure des rues Tremé et Toulouse, avec la maison contiguë. Ensemble avec toutes les installations du dit café. S'adresser sur les lieux. 4dec ☞

A Louer présentement.

La jolie Maison à 2 étages, rue des Ursulines, No 231, bien aérée et ayant une belle cour.

S'adresser à Mme Senecal, No 17[illegible], rue Bienville 3dec—☞

A VENDRE A L'AMIABLE, le Café et le Magasin de comestibles, situés à l'encoignure des rues Français et Grands-Hommes, avec la MAISON, la cuisine, le terrain et tout ce qui s'y trouve. Le terrain mesure, au pied français, trente pieds sur la rue des Grands-Hommes, quatre-vingt six sur la rue des Français. Il y a les water works dans la cour. La propriété est assurée pour $1600 et l'établissement $1,200.

AUSSI—Le café et le magasin de comestibles, situés à l'encoignure des rues Craps et d'Espagne, avec deux maisons, deux cours et une cuisine. Le terrain mesure, au pied français, trente pieds sur la rue Craps et cent-vingt-cinq sur la rue d'Espagne, avec deux bonnes citernes dans la cour. La propriété est assurée pour $1,900 et l'établissement $1,200.

Les dites propriétés ne sont offertes en vente que parce que les propriétaires partent pour l'Europe.

Conditions—comptant. S'adresser à JOSEPH NOON, encoignure des rues Grands-Hommes et des Français. 2dec—12f

Habillements Confectionnés.
Aux Marchands de la Ville et de la Campagne.

BACH, BARNETT & CO, No 9, rue des Magasins, viennent de recevoir par le steamer Philadelphia, une addition considérable à leur stock d'habillements d'hiver, soit:
Habits et levites, drap noir superfin,
Lévites, drap noir, brun et olive,
Habits d'Orsay, invisibles, brun,
Sacs et paletots, castimir noir et fantaisie,
Do do drap noir, olive et do,
Surtouts, noir surfin, brun do,
Do drap pilote, cuir de laine,
Do en couvertures extra fins mexicains,
Manteaux, pleins, drap noir surfin,
Pantalons, surfin noirs, bruns et fantaisie,
Do casimir, à raie d'ordonnance,
Do à grands carreaux, do satinet,
Cotonnade de fantaisie, tweed do,
Pantalons de tous genres, de toutes qualités,
Gilets, soie, satin et fantaisie,
Do gros du Rhin, gros de soie, etc.,
Do casimir brodé, noir et fantaisie, etc.
A vendre par BACH, BARNETT & CO,
3 dec 9, Magasins.

JAMBONS DUFFIELD.

3000 JAMBONS DUFFIELD, fort réputés, à vendre à bas prix par
R M McALPIN, marchand en gros,
No 90, rue de la Commune, et
7 déc—30 No 7, Canal street Row

BOTTES fortes pour la boue, à longues jambes, ainsi que des brodequins Russett, à vendre par FROST & Co,
7 dec 10, rue des Magasins

CHAPEAUX de laine en toile cirée, à l'usage des habitans, à vendre par
FROST & CO,
7 dec 10, rue des Magasins

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par les soussignés:
160 barriques vin Bordeaux Montferrand,
100 do do Chateau Bernon;
90 do do Chateau Margaux;
90 do do St Emilion;
100 demi do blanc Ht Sauterne et Ht-Barsac;
8 demi pipes cognac deuxe preuve de la marque "Léonard";
16 quarts do do do do;
150 barriques vin de Bergasse;
60 do do Bethford;
10 balles bouchons superfins de 20 milliers chaque en sacs de 1000 et 500;
1000 damejeannes vides de 5, 3, 2 et 1 gallons.
Aussi—160 barriques de vin fin de Bordeaux de différents crûs et très vieux, en magasin.
QUEYROUZE & LANGSDORFF,
7 déc 15, rue St-Louis.

CALICO, à 5 sous la yarde, chez
C.M. SIMPSON,
4déc 50, rue du Canal

Plant de fraisiers, venus de graines.

A VENDRE—10,000 fraisiers, de la variété dite Crescent, en excellent ordre et prêts à être replantés immédiatement.

Ce plant a été élevé dans mon jardin, la saison dernière. Sans être très délicate de culture, cette variété donne une récolte abondante de belles fraises, mesurant souvent trois pouces et demi de circonférence, pleines de jus et d'un saveur très parfumée. L'espèce est très prolifique et son rapport dure plusieurs mois de l'année. Le prix en est fixé à $10 le cent.

Les demandes peuvent m'être adressées par la poste, ou à mon bureau, No 7, Bank Place. Elles seront remplies avec promptitude.
3 déc—au lcq HENRY LAWRENCE.

AMUSEMENTS.

Théâtre d'Orléans.

MARDI, 10 décembre 1850.
Le Caïd,
Opéra en deux actes.
ELLE EST FOLLE,
Vaudeville en 2 actes.
☞ On commencera à 6½ heures.

Théâtre des Variétés.

MARDI SOIR, 10 DECEMBRE 1850.
BACHELOR'S TORMENTS Comédie en 2 actes
INTERMEDE MUSICAL—Suivi par
UN DIVERTISSEMENT par les principaux danseurs

Le spectacle se terminera par
DEEP DEEP SEA, parade musicale et nautique.
Prix d'entrée — Loges et parquets 75 cents. Galerie 25 cents. Les portes s'ouvriront à 6 heures et demie. Le spectacle commencera à 7 heures.

Théâtre Américain.

MARDI, 10 DECEMBRE 1850,
MACBETH, tragédie de Shakespeare. M. Neafie remplira le rôle de Macbeth. Suivi de
UN PAS DE TROIS HONGROIS—*La Ferandie*, pas seul—La Gigue irlandaise, par le ballet.
Le spectacle sera terminé par
RAISING THE WIND parade
Prix d'entrée
Loges de premières et parquets ...... 75 cents
Secondes ...... 50 do
Loges pour personnes de couleur ...... 50 do
Galeries ...... 25 do

Bal de Société
A LA SALLE DE VERANDAH,
ENCOIGNURE CLAIBORNE ET ORLEANS.

Le premier bal est
Renvoyé au Samedi 14 décembre 1850.

LES souscripteurs sont priés de passer à la salle pour prendre leur billet.

Les membres du comité d'invitation et d'installation sont
J. L. Rabassa, F. A. Michel,
A. Lange, C. Bassy,
P. Neurenean, Massé [illegible],
A. Beilanger, Z. Leroy
Hippolite Perrin.
26 nov—11 F. CALONGNE Secrétaire.

GALERIE DES BEAUX ARTS, DE L'UNION.

No. 13, RUE ST CHARLES, AU PREMIER.
Exhibition de Peintures de choix anciennes et modernes

☞ PRIX D'ENTREE—25 cents; billets de familles pour la saison $2.

CETTE collection de peintures comprend non seulement des ouvrages d'art récemment reçus d'Europe, provenant d'artistes [illegible] mais aussi des objets choisis dans les [illegible] de cette ville, les [illegible] offerts par de nombreux amateurs afin d'encourager le goût des beaux arts.

Chaque mois une grande partie des tableaux de l'exhibition seront remplacés par d'autres. Quelques-uns de ces tableaux sont à vendre et l'on peut en connaître le prix en s'adressant à la personne qui en a charge.

L'exhibition sera ouverte de 10 à 3 heures durant le jour, et les soirées de beau temps de 7 à 10 heures. 19 nov—4mt 2

☞ Nous faisons des avances en espèces sur des consignations adressées à MM. McDowell & Co à New York, à nos correspondants de Londres, Liverpool, Glascow et le Havre.
26 oct—☞ McDOWELL, MILLS & CO.

Agence de la Compagnie d'Assurance du Sun.

Nlle Orléans, 28 novembre 1850.

LES listes d'intérêt sur le *scrip* de 1847, 1848 et 1849, ont été reçues, et les dividends seront payés en conséquence. L. MATTHEWS,
29 nov—1m Agent

M. de Vries,
PROFESSEUR DE CHANT.

M. DE VRIES, professeur de chant, absent pendant une partie de l'été, est de retour à la Nlle-Orléans, et a fixé son domicile au coin des rues St Pierre et Bourbon. Il continuera à donner des leçons comme par le passé, et se recommande à ses anciens élèves et au public. 19 nov—30f

Changement de domicile

LES SALONS DE GUTH à [illegible] transportés [illegible] AU 1ER DECEMBRE 23 NOVEMBRE [illegible]

[illegible]

Mme Groux, de Paris,

No 303, *rue Bourbon, encoignure Orléans,*

EN continuation des grands théâtres de Mme [illegible] a l'honneur de prévenir les dames, qu'elle confectionne sur ordre tout ce qui concerne les costumes et coiffures de bals, parés et masqués, ainsi que les robes, manteaux et modes de ville.

On trouvera également chez elle costumes et dominos de toute genre, à louer. 25 nov

Habillemens pour Enfans et Jeunes Gens

36, RUE DE CHARTRES,

NOUS avons l'honneur d'informer nos amis et le public, que nous avons [illegible], par le steamer Philadelphia, du Havre, et par steamer Ohio de New-York—Un nouvel assortiment d'Habillemens pour Enfans de tout âge, ainsi que pour Jeunes Gens.

Nous offrons aux acheteurs ces habits selon les dernières modes de Paris et de New York, aux prix les plus réduits. Notre assortiment est le plus grand et le plus beau qu'il y ait à la Nouvelle-Orléans.

—Consistant principalement en:—

Blouses unies et chamarrées avec ou sans pélerines, en drap, [illegible], [illegible], popeline, merinos et velours, pour enfans de 3 à 6 ans.

Blouses Basquines, haute nouveauté, drap chamarré.

Blouses Rogue, et Ste Marie, étoffes assorties.

Mousquetaires ou paletots avec pelerines, 6 à 12 ans.

Monte-Christo ou Manteau à manches, haute nouveauté, drap chamarré, pour tous âges, de 4 à 15 ans.

Manteaux, drap ordinaire, 4 à 15 ans.

Pardessus, Paletots, Sacs, en drap, casimir, Tweed, &c.

Redingottes drap noir, bleu, vert invisible, &c, nouvelle coupe.

Pantalons, 3 à 15 ans, drap, casimir, satin laine, à guêtres.

Gilets de soie, satin, drap, gros de Roi, piqué blanc, &c.

Office coats et CerroGordos, drap varié à 16 ans.

Blanket coats et tweeds pour collège, tous les prix.

Ainsi que gilets et pantalons.

Gilets ronds, à pointe, en drap et tweed, 3 à 8 ans.

Vestes algeriennes, Monte Christo, Basquettes, Bretonnes

Vestes mousquetaires, Basquines, Cracoviennes, Républicaines.

Vestes montagnardes, Orientales, Napolitaines, &c, &c. Vestes en velours et drap uni et chamarré.

Le tout haute nouveauté pour enfans de 4 à 12 ans, &c, &c, &c.

Aussi—Chemises françaises, Caleçons, Gants, Cravattes, Chaussettes, Foulards, Bretelles, &c, &c.
LAGAY & LEGANE,
7dec 36, rue de Chartres, près Douane

Jean Augé,

63, encoignure Bienville et Chartres,
NOUVELLE COMPOSITION

Pour faire **croître les cheveux** elle fortifie et établit la chevelure.

Grand assortiment d'OUVRAGES EN CHEVEUX fabriqués chez lui pour les deux sexes. 25 nov—3m

A. D. Grieff et Co,
Marchands de Comestibles en gros
et Commissionnaires,
MARCHANDS DE BEURRE ET DE FROMAGE,
ET AGENTS
Pour la vente de bière d'Albany, de Taylor, de Porter et de Cidre de Newark,

Nos 38, 40 et 42, rue de la Vieille Levée, et No 30, rue Front Levée,
Nouvelle-Orléans.
A. D. GRIEF, S. A. KINGSLAND, W. M. GREENWOOD.
16nov—s

A LOUER,

UN VASTE TERRAIN situé à Gentilly, non loin de l'habitation du juge Bermudez—Ce terrain, fermé de pieux partie et où l'on construit une cuisine à étage, écurie, est propre à la culture d'un jardin et à tenir une vacherie. Il a 209 pieds de front au chemin de Gentilly et 270 sur l'Allée Marigny, sur une profondeur de près de 800 pieds.

Pour les conditions, s'adresser au propriétaire Fes. Courbet, rue Claiborne No 213, entre Ste-Anne et Dumaine.

NOTA—On pourra louer aussi un autre terrain non fermé, à peu de distance du précédent, mesurant aux deux bouts 180 pieds sur une longueur de 675 pieds. 15 nov—30

CHARBON—CHARBON.

EN VENANT près de la Poste, souvenez-vous qu'il y a un entrepôt de CHARBON, au No. 77, rue de la Douane, à la première porte après la rue Royale, où l'on trouve constamment du charbon de Pittsburg, d'Angleterre, du Cannel américain et de l'Anthracite; à vendre à la convenance des acheteurs.
29 oct—☞ M. BEAN, WILLARD & CO.

CHARBON—100 boucauts charbon anthracite, venant d'être reçus et à vendre à l'entrepôt de la ville, No 77, rue de la Douane
14nov—30f McBEAN, WILLARD & Co.

Vins—Vins—Vins.

EN débarquement du navire Amalia, capitaine Jordan, de Marseille,—75 barriques vin noir; 300 caisses vin Muscat; 100 caisses absinthe Sauvajol Bruneton, à vendre par
PAUL JUGE Fils & Co,
26nov 27, rue St Louis.

DAMEJEANNES, Bouchons et Bouteilles—400 damejeannes de 5 gallons, 200 do de deux, 400 do de 1, 10 balles de 6,000 bouchons à damejeannes, 100 paniers bouteilles vides, à vendre par
PAUL JUGE Fils & Co,
25 nov 27 rue St Louis.

WHITE HALL,
Rue St Louis, No 44.
Ouverture d'un grand Salon et Restaurant
POUR LES DAMES.

LES soussignés encouragés par l'immense patronage qu'a obtenu leur établissement de WHITE HALL, ont voulu y répondre par des améliorations considérables. Samedi, 16 novembre, à 7 heures du soir, ils feront dans la même maison, l'ouverture d'un nouveau Salon Restaurant, situé au premier. Ils ont fait décorer ce nouveau Salon par les artistes les plus distingués de la ville, [illegible] aussi confortable. On y trouvera [illegible] et est uni des différentes saisons et des vins de premier choix.

Les soussignés invitent le public à prendre part samedi soir, à un grand LUNCH, par lequel ils ouvriront leur salon.
15nov—s S. VIOSCA & Co.

WHITE HALL, Rue St-Louis, No 44.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir le public qu'à partir de samedi 16 novembre, un grand lunch sera servi tous les jours dans leur café restaurant, au rez-de-chaussée. Le lunch commencera à 10 heures et demie et finira à midi et demi. 15 nov—s S. VIOSCA & CO.

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL. — Décembre 1850.

SONT invitées à se présenter au consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

Botte Louis	Jolly Mme née Papgrand
Battaz, veuve née Binet	Jean, [illegible]
Bosseaux Mme veuve Debergue	Kuntz [illegible]
Brey Achille	Lebrun, Isidore [illegible]
Beaumarais, de	Lemiel
Cussac Anna	Laurens A. Dieudonné
Champagne	Leacroffier, M. et Mme
Chalmeau Pierre	Lecarpentier, Mme Vve
Chabonneau	Lanet Antoine
Delatre	Lesmann Simon Alexandre
Dubor Louise	Lafaye, Mme veuve, née Fostou
Dubouley F Isidore	Maupassant Veuve, dame
Droidel, D.	Mouchel, la demoiselle
Dieu, nd Benoit	Mercier Ch. et Michel
Detour, la famille	Pepin Sicaire
Daniel, MM.	Poyez Jean
Dupredin Mme veuve de St Alexandre	Roumain
Dumont, les époux	Rousset Adolphe
Delpon, la demoiselle	Ruh, la dame
Ernest, M. et Mme	Roanne Jean
Frédéric Xavier	Rigal Pierre
Georges, St Dedre	Robbain Vincent
Gatel, [illegible]	Schentz Georges Louis
Guiguet, les époux	Sylvestre Louis Joseph
Gaux Bernard	Triou Charles
Gaschet de l'Isle	Tusson, médecin
Hacket, la famille	Triffer Nicolas
Janet Ambroise	Terreau, la dame
Janvry, les époux	Vion Mme veuve
	Volx et de Klein

La Chancellerie du Consulat de France, située rue Royale, No. 102, entre St Louis et Conti, est ouverte tous les jours, de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi. 9 dec

A VENDRE

UN Café et Grocerie, faisant l'encoignure des rues Levée et du Fort, 3me Municipalité. Cet Etablissement est bien connu et jouit d'une bonne clientelle. Le Propriétaire ne s'en défait que parce qu'il en tient un autre à Alger.

Conditions—Le prix devant être fixé, l'acquéreur en paiera un tiers comptant et donnera ses billets avec endossement, à 6, 12 et 18 mois de date, pour les deux autres tiers.

S'adresser sur les lieux. 13oct ☞

AVANCE D'ARGENT—Les soussignés feront des avances sur marchandises qui leur seront consignées ou placées en leurs mains pour vendre. Egalement sur des marchandises consignées à leurs directions à Benj M. Field, de New York, à M. Fowler, à Boston, ou à Osgood Field, à Londres.
W. F. VREDENBURGH & Co,
18 nov—1an 29, Vieille Levée

AVIS—Les personnes qui désirent louer quelque propriété appartenant à la succession de John McDonough, sont invitées à s'adresser par écrit aux exécuteurs testamentaires et à déposer leur demande au Bureau, encoignure des rues Douane et Royale, ci-devant Banque de l'Union.
C. ROSELIUS, G.W.E. LATTERTON,
F. B. D'AQUIN, A. D CROSSMAN,
5nov—☞ Exécuteurs Testamentaires

FOURRURES! FOURRURES!
FOURRURES DE FANTAISIE, FOURRURES DE SOIREES,
VICTORINES,
EN CHINCHILLA, HERMINE, RENARD GRIS, RENARD BLEU, MARTRE ET DUVET DE CYGNE,
MANCHETTES ET COLS POUR RASSORTIR

Ces articles sont du meilleur goût et peuvent être portés au théâtre.

Au dessus de D'ARCY, au coin des rues Chartres et Canal.
5 dec—s J. STEUART, Agent

Par le Steamer Philadelphia et le navire Union.

BAZAR D'HABILLEMENS
CONFECTIONNES.
NOUVEAU MAGASIN POUR LES ENFANS,
Nos 1 et 3, rue de Chartres, au dessus de D'ARCY.

REÇU par les soussignés un très grand assortiment de
JACQUETTES de drap, [illegible]
HABILLEMENS complets, [illegible]
LEVITES [illegible]
PALETOTS-SACS drap, [illegible]
PANTALONS [illegible]
GILLETS de satin, [illegible]
300 VESTES FOURRURE EN DUVET de cygne pour garniture.
5 dec—s J. STEUART, Agent

CHAPEAUX CHAPEAUX
DERNIERES MODES DE PARIS et de NEW YORK
CHAPEAUX DE FANTAISIE, [illegible]
CHAPEAUX D'AMAZONE,
CHAPEAUX DE BEEBE, à la Jenny Lind.
AUSSI—DUVET DE CYGNE, [illegible] mode de New York [illegible]

Le stock ci-dessus sort des meilleures manufactures de Paris. Centre de la rue [illegible] D'ARCY, au coin des rues Chartres et Canal
5 dec—s J. STEUART, Agent

SUCCURSALE, No 12, FRONT LEVEE
Boulangerie des Etats-Unis.

DANS le but d'accommoder nos pratiques et le public, nous avons ouvert une succursale de la Boulangerie au No 12 Front Levée, entre les rues de la Douane et Bienville. [illegible] constamment d'excellent pain et [illegible] de tous genres, pour lesquels notre boulangerie est renommée.

Reconnaissant du patronage libéral qui nous a été accordé jusqu'à ce jour, nous ferons tous nos efforts pour en mériter la continuation.
J. D. DURKEE & Co.
N. B. Les Epiciers, restaurants et familles seront fournis de pain à domicile [illegible]
3dec—3m

Coton en Bobines d'Alexander.

LES soussignés, agents pour la vente de ce fil supérieur, en ont constamment en mains un grand approvisionnement.
H. BOYLE & CO,
16 nov—30f 47, rue de la Douane.

A DELAMARE & NADAU DU TREIL,
26 rue St-Louis 26,
Maison de Commission.

Auront constamment à vendre

EAU DE VIE de Cognac de toutes marques et qualités.
EAU DE VIE de la Rochelle de toutes marques et qualités.
BRANDY d'imitation 1re et 4me preuve
BRANDY ordinaire N. Y.
WHISKEY de toutes marques et qualités.
WHISKEY [illegible]
VINS ROUGES très vieux et ordinaires de Bordeaux, en barriques et en caisses.
VINS ROUGES de Marseille en barriques et demi barriques.
VINS de Madère, de Porto, de Frontignan (muscat)
VIN VIEUX DU RHIN de la maison Dressel & John.
VIN VIEUX DU RHIN de la maison Deinhart & Jordan.
VINS BLANCS de Bordeaux, en barriques, demi barriques et en caisses.
CHAMPAGNE de différentes marques et qualités.
LIQUEURS ASSORTIES, absynthe, kirsch, curaçao, marasquin, eau verte, guignolet, anisette de Mallorka, etc.
RUM de la Jamaïque, d'imitation et de la Louisiane, en boucaut, baril et en damejeannes.
GENIEVRE de Hollande et de New-York.
FRUITS ASSORTIS à l'eau de vie.
HUILE D'OLIVE de Marseille et de Bordeaux en paniers et en caisses.
BOUTEILLES VIDES en paniers, sardines à l'huile, câpres, cornichons, variantes, olives, etc.
A. DELAMARE & NADAU DU TREIL.
20 nov

LIQUIDATION POSITIVE.

CLAUDIUS REDON ayant transporté son magasin au No 29, rue de Chartres, et étant déterminé à clore son genre d'affaires, fait savoir à ses amis et au public qu'à partir de ce jour, il vendra AU PRIX COUTANT, en gros et en détail, tout son assortiment de beaux BIJOUTERIE, DIAMANTS, ARGENTERIE ET PLAQUE, PENDULES ET ORNEMENTS DE CHEMINEE, MONTRES D'OR ET D'ARGENT ET CHAINES EN OR DE TOUS GENRES. Aussi objets de fantaisie pour étrennes, &c. PORCELAINES ET CRISTAUX, coutellerie, &c. &c. Les personnes qui désireraient acheter peuvent compter sur la modicité des prix.
25nov—12

BOTTES, SOULIERS ET BROGANS—43 caisses en déchargement des navires Cairo, Sunbeam, Petershoff, Empire et Nashua, comprenant un grand assortiment pour la ville, la campagne et l'expédition en Californie, à vendre à des conditions libérales par
G. W. DUNBAR,
29 nov 5, rue des Magasins

Nègres du Maryland et de la Virginie.

VENANT d'arriver et à vendre à mon Etablissement No 15, rue de l'Esplanade, CENT TRENTE NEGRES, importés de Baltimore, comprenant un choix de bons nègres de champ, domestiques, cuisinières, blanchisseuses et repasseuses, couturières, forgerons, charpentiers et un bon ingénieur. Le tout à vendre pour du comptant ou des acceptances de ville. Les personnes qui désirent faire des acquisitions, sont invitées à venir me voir car je suis décidé à vendre à bas prix.
26oct—3m J. M. WILSON

BEURRE GOSHEN—12 firquins beurre extra frais, de la vacherie de Goshen, à vendre par
J. W. STANTON & Co
2 nov Encoignure Magasins et Lafayette

INDIA RUBBER PATENT
B ANTOGNINI.

No. 10, RUE CONTI, ENTRE CHARTRES ET LEVEE

POUR 22 PIASTRES.

BANDES de billard en gomme élastique, garanties pour 5 années et plus, pour la durée et la force de la balle très supérieures au caoutchouc employé jusqu'à ce jour.

Dans le même établissement on trouve continuellement un assortiment de billards neufs et d'occasion, fourneaux portatifs pour cuisine, [illegible] nouveau genre pour l'eau. Le tout aux plus justes prix. 30 nov

Cinq piastres de Récompense

PARTIE marronne, de la maison [illegible] des Remparts, No 261, le 3 de ce mois, la mulâtresse URANIE, âgée d'environ 27 ans, d'un teint assez clair et des traits saillants. Une récompense de cinq piastres sera donnée à celui qui la fera mettre dans une des geôles de cette ville. S'adresser au No 29, rue de la Vieille Levée. 9 dec—3

Sulfate de quinine américain et français, garanti pur et bon poids; Préparations chimiques de toute espèce, garanties pures;
Borax et salpêtre raffiné,
Alun, couperose, blanc d'Espagne, &c
En débarquement et à vendre en gros par
H. BONNABEL,
7déc 27, rue Tchoupitoulas

SARDINES A L'HUILE—1,000 demi boites et quarts boites sardines à l'huile de la marque bien connue B. Guilloux, en débarquement du navire Lemuel Dyer, venant du Havre, à vendre par
AUG. MOLLIE,
7déc—6f 9, rue St Louis

Jouets d'Enfans.

150 [illegible] assortis, en débarquement [illegible] de Brême: [illegible]
6 déc

100 BALLES [illegible]
30 caisses [illegible]
30 balles [illegible]
5 caisses linons et mousselines imprimées;
En magasin et à vendre par
McDOWELL, MILLS & Co,
5déc 26, rue Gravier